

Souveraineté autochtone et Québec solidaire (bis) **Silence soulignant un refus « réellement existant »**

Un sympathisant canadien-anglais de Québec solidaire s'est objecté à ma critique du parti au sujet de son silence à propos de la malhabile déclaration du chef péquiste sur l'intégrité territoriale du Québec¹. Selon lui, « [l]a position de QS sur l'autonomie autochtone est un des points forts de son programme. Et le parti a appuyé les déclarations d'autonomie et de souveraineté des autochtones là où celles-ci se présentent. » Soulignant le mot « *présentement* » dans le programme, mon interlocuteur me fait remarquer que Québec solidaire ne fait que tenir compte de la réalité quand son programme affirme « *qu'aucun des peuples autochtones ne porte présentement de projet à cet effet* ». Il n'est cependant pas exact que Québec solidaire ait appuyé les récentes déclarations d'autonomie autochtones.

Le fait de ne pas profiter de l'occasion en or fournie par la déclaration controversée de PKP suite à une claire déclaration de souveraineté de la part du chef des Premières nations du Québec-Labrador révèle un malaise qui cache une contradiction. Que Québec solidaire se taise lors de cette controverse médiatique au lieu de souligner à double trait ce qui serait, selon mon interlocuteur, sa position diamétralement opposée à celle du PQ révèle soit un grand amateurisme communicationnel, peu probable étant donné le professionnalisme du parti en cette matière, soit un silence gêné sur sa position à propos de l'intégrité territoriale qui, au-delà des belles phrases alambiquées, est apparentée à celle du PQ.

Un même silence à propos de la déclaration de souveraineté attikamekw en 2014², pourtant très remarquée par les médias d'autant plus que le gouvernement québécois l'avait rejetée haut la main³, fournit une flagrante preuve supplémentaire de cette gêne coupable⁴. Les Attikamekws ne sont pas la seule nation à réclamer leur souveraineté. On note en particulier les déclarations des chefs officiels Kanien'kehá:ka (Mohawks) que recherchent et dont se délectent les pires médias anti-Québec⁵. Le référendum de 1995 avait été l'occasion pour les nations Cri et Inuit de tenir des référendums parallèles affirmant leur attachement au Canada à plus de 95%⁶. Cette affirmation souverainiste reste actuelle. Elle concerne l'ensemble des nations autochtones du Québec comme l'a mis en évidence la récent discours, mal interprété par la salle péquiste, du chef des Premières nations du Québec et du Labrador⁷.

Mon interlocuteur objectera peut-être que ces déclarations de souveraineté signifient en pratique le maintien du rattachement au Canada. Sans doute, étant donné la faiblesse démographique et économique de ces nations. Quoique une confédération des nations nordiques autochtones et celle inuit pourrait être viable comme État indépendant comme pourrait le devenir le Groenland avec son parti indépendantiste comptant pour le tiers des députés⁸. Pourquoi les Inuits du Nunavik, négligés par le gouvernement canadien et québécois et ébranlés par les effets délétères de la crise climatique mais aussi par ses opportunités en termes de développement des ressources naturelles, ne commenceraient-ils pas à songer à une indépendance hors Canada comme on commence à le constater au Nunavut⁹ ? Pour les « réserves » enclavées du sud, l'exemple des micro-États du Pacifique ou des Caraïbes pourrait inspirer les Kanien'kehá:ka, très nationalistes, à cheval sur deux pays et trois provinces ou états.

1 Voir mon site, [Bourde de PKP et silence Solidaire qui en disent long](#), 30/11/15

2 Radio-Canada, [Les Atikamekw déclarent leur souveraineté](#), 8/09/14

3 Radio-Canada, [Couillard minimise la portée de la déclaration de souveraineté atikamekw](#), 9/09/14

4 En bonne tactique politicienne, la direction Solidaire avait laissé passer une déclaration de la région de la Mauricie... que ne trouve pas le moteur de recherche de son site. Cette déclaration de la Mauricie répercutait pleinement l'ambiguïté du programme : « *Le droit à l'autodétermination de la nation Attikamekw doit être reconnu pour réussir à établir une cohabitation harmonieuse sur un même territoire partagé par des peuples qui souhaitent disposer librement de leur avenir* »

5 Hilary Robert, [Quebec Mohawks likely to declare own independence if PQ wins sovereignty referendum: Grand Chief](#), National Post, 18/03/14

6 Jill Wherrett, [Les peuples autochtones et le référendum de 1995 au Québec : les questions qui se posent](#), Bibliothèque du parlement canadien, février 1996

7 Régys Caron, [Le choc des indépendances québécoise et autochtone](#), Actualité, 21/11/15

8 Wikipédia francophone, [Inuit Ataqatigiit](#), visité le 4/11/15

9 Dru Oja Jay, [Nunavut and the future of Canada's Arctic](#), Aljazeera, 8/07/13

Faute de viabilité étatique, la tactique des responsables autochtones est pour l'instant jouer le Canada contre le Québec. On peut certes questionner la pertinence de cette politique qui divise mais on ne peut pas la nier. Raison de plus, afin d'inviter à l'unité anti-fédéral de nos peuples, pour reconnaître le droit et la possibilité d'une indépendance autochtone et inuit par rapport au Québec qu'il en résulte ou non un attachement au Canada. Une offre, scellée par des traités internationaux, de co-habitation au sein d'une république fédérée, comme je le propose, reste la parade à cette possibilité très réelle de se séparer d'un Québec indépendant.

Historiquement, Québec solidaire fait preuve, en excluant la possibilité pratique de l'indépendance autochtone et inuit, du même chauvinisme que les Parti communiste et CCF/NPD d'antan vis-à-vis le droit à l'autodétermination du Québec (et encore plus de celui des nations autochtones et inuit)¹⁰. Si cette négation est moins brutale que jadis, plus tortueuse, il faut en attribuer le mérite aux intenses luttes nationales acadiennes, autochtones et québécoises menées depuis ce temps.

Marc Bonhomme, 5 décembre 2015

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca

Annexe : Du déni du Québec hier au déni autochtone aujourd'hui

CCF/NPD¹¹

Le CCF était fermé aux aspirations du Québec, comme l'avait démontré son soutien à la conscription obligatoire en 1940 et la remise en cause par certains de ses députés de l'utilisation du français à la Chambre des communes.

Lors de la fondation du NPD en 1961, quand décollait la Révolution tranquille et alors que naissait le RIN,

[l]e projet de programme du nouveau parti proclame son adhésion à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 et à l'unité de la « nation canadienne ». Dans le projet de statuts, le terme « national » est utilisé pour désigner les différentes instances.

Il fallut des interventions du trotskyste Jean-Marie Bédard et de Michel Chartrand afin de remplacer les mots « national » et « nation » par « fédéral » ou « canadien » et faire reconnaître le fait que « les Canadiens-français constituent une nation distincte ».

Cependant,

[p]our faire contrepoids à ce qui pourrait s'interpréter comme une reconnaissance pleine et entière des droits nationaux au Québec, la direction du parti fait adopter un texte qui définit le Canada comme une nation de caractère biculturel.

Après bien de péripéties,

[e]n 1999, une majorité de députés NPD appuiera la Loi sur la clarté (Loi C-20), visant à encadrer un éventuel référendum québécois. Svend Robinson sera le seul néo-démocrate à s'y opposer.

Pour compenser un déni réel par de belles déclarations,

[à] son congrès de 1999, après 40 années d'existence, le NPD reconnaît finalement l'existence du peuple québécois.[...] En 2005, la section Québec du conseil général du NPD adopte la « déclaration de Sherbrooke », ratifiée l'année suivante par le congrès fédéral.

Mais il faut signaler que dans ce texte, le mot 'nation' à propos du Québec n'est utilisé qu'une seule fois... avec des guillemets. De plus,

[c]e qu'il importe de retenir dans cette conception néo-démocrate du fédéralisme, c'est qu'au plan du partage des compétences, ledit « fédéralisme asymétrique » n'en concéderait aucune nouvelle au Québec. Il n'est question d'aucun transfert de pouvoirs. Au contraire, même le

¹⁰ Voir l'annexe

¹¹ Source : Pierre Dubuc, [Reconnaissance de la nation québécoise : Layton ment !](#) et [Le cul de Jack Layton commence à sentir la lame du rasoir](#), L'Aut'Journal, 30/05/11 et 26/05/11

pouvoir fédéral de dépenser serait maintenu, même si on affirme qu'il serait encadré. La conception centralisatrice qui a tant marqué ce parti ne disparaîtrait pas nécessairement.

Plus ça change...

PCC¹²

Dans les années 30,

[l]e dirigeant québécois Fred Rose, qui deviendra le seul député communiste du Québec élu au parlement canadien pendant la guerre, ne reconnaissait pas l'existence de la nation canadienne-française [...] Les francophones du Québec étaient traités sur le même pied que les minorités finlandaise, juive ou ukrainienne.

Il fallut attendre la crise de la conscription en 1942 pour

que le principal intellectuel du Parti [Stanley Bréhaut-Ryerson], analysant les relations Canada-Québec, affirm[e] qu'en 1848 la nation canadienne-française avait conquis l'égalité politique et que l'égalité nationale dans le domaine politique s'était réalisée, quoique de façon imparfaite, avec la constitution de 1867.

Une autre crise, interne celle-là, déclenchée par la minorité francophone — minoritaire au sein même de la branche québécoise — valut un autre pas en avant :

Ce n'est qu'en 1947 que le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française est reconnue explicitement.

Finalement, s'ajustant à la montée du mouvement indépendantiste mais sans appuyer l'indépendance,

[c]'est seulement en 1962, au début de la Révolution tranquille, que le Parti admet que « l'égalité nationale intégrale du Canada français exige qu'on reconnaisse sans équivoque son droit à l'autodétermination nationale, y compris le droit à la séparation si le peuple du Canada français en décide ainsi », et réclame une nouvelle Constitution qui exprimerait de façon explicite le caractère binational du Canada.

Somme toute,

[l]es communistes et les socialistes qui ont refusé de comprendre que le droit à l'autodétermination ne pouvait être réduit à la revendication pour l'égalité économique, ont échoué dans leur tentative de se rallier les Québécois.

Ils ont ainsi cédé la place au RIN qui lui l'a cédé au PQ. À cause de son aveuglement *canadian*, la gauche a abandonné le terrain aux nationalistes qui ont eu l'intelligence de récupérer tactiquement la version social-démocrate de son programme avant de la jeter aux poubelles du néolibéralisme une fois assurée leur hégémonie populaire. Il y avait certes mille excuses de la part de la gauche pour ne pas appuyer le mouvement national québécois alors majoritairement à droite et parfois fascisant. Pourtant qui voulait bien y regarder de plus près pouvait déceler facilement un courant progressiste tel l'Action libérale nationale qui fera cependant l'erreur de se laisser avaler puis « fourrer » par Duplessis en ralliant la nouvelle Union nationale en 1936. Malheureusement, le chauvinisme national, même de gauche, rend aveugle à la réalité complexe et contradictoire de la nation opprimée.

Toute chose étant égale par ailleurs, Québec solidaire se comporte de la même façon vis-à-vis les nations autochtones et inuit en refusant de voir les courants souverainistes en leur sein lesquels n'ont rien de secrets. Comme cependant il est devenu impossible pour la gauche de nier leurs réalités nationales et même leurs droits à l'autodétermination jusqu'à et y compris l'indépendance, le tour de passe-passe consiste à soi-disant constater qu'en pratique ces nations ont « *présentement* » renoncé à leur souveraineté.

¹² Source : Robert Comeau, [Le Parti communiste canadien, Stanley Bréhaut Ryerson et la question nationale canadienne-française, 1935-1965](#), 1992 tel que publié dans "Les classiques des sciences sociales", UQAC, 2010